Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240729-D2024-139-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2024
Notification : 29/07/2024

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE LA CONFERENCE

« De la fiction à la science : les voyages interstellaires »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé par arrêté préfectoral n° 2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 DREUX Cedex, représentée par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, ou son représentant, Monsieur Damien STEPHO, en qualité de 4ème Vice-président en matière de Sport et Culture dûment habilité à signer en vertu de l'arrêté n°A2021-6 du 28 février 2021

D'une part,

et, **Madame Mathilde GAUDEL,** Docteure en astrophysique, Médiatrice scientifique, domiciliée au 46 avenue d'Assas, 78420 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, SIRET : 901 567 214 00019

Préambule

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Madame Mathilde GAUDEL interviendra pour une conférence intitulée « De la fiction à la science : les voyages interstellaires », qui se tiendra le samedi 19 octobre 2024 à 15h à l'auditorium de l'Odyssée, situé à 1 Place Mésirard, 28100 DREUX.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Conditions d'intervention

ARTICLE 1 :
Madame Mathilde GAUDEL s'engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, 1 intervention, de 15h à 16h30 pour une conférence "De la fiction à la science : les voyages interstellaires"
A la Médiathèque de l'Odyssée, située au 1 place Mésirard - 28100 DREUX

-Arrivée prévue le : 19 / 10 / 2024 vers 14h30
-Départ prévu le : 19 / 10 / 2024 vers 16h45

- **1 seule intervention d'1 heure 30 de 15h à 16h30 (hors temps de montage et de démontage)**

ARTICLE 2 :
L'établissement s'engage pour la bonne organisation et gestion de l'évènement à mettre à disposition l'auditorium de l'Odyssée pour la conférence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240729-D2024-139-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2024
Notification : 29/07/2024

ARTICLE 3 :

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à verser à Mme Mathilde GAUDEL, en contrepartie de son intervention prévue à l'article 1, et sur présentation d'une facture déposée sur Chorus, le paiement du droit d'exploitation de la conférence (dont les défraiements pour le transport), dont le montant s'élève à :
-250 € HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI)

Article 4 :

L'Organisateur s'engage à n'utiliser les photos ou les enregistrements qu'en vue de sa propre promotion.

Article 5 :

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit.

Le présent contrat se trouvera suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence (et notamment catastrophe naturelle, guerre, deuil national, insurrection, incendie, grève générale, attentats).

Avant toute annulation, au plus tard 7 jours avant la représentation, un report de date doit être étudié. Si le lieu ou la date de l'intervention devait être modifié, le nouveau lieu ou la nouvelle date ne pourra être décidé qu'en accord entre les parties. Si un désaccord devait subsister, celui-ci entraînerait la résiliation du contrat.

Si l'annulation se fait dans les 7 jours avant la représentation, l'Organisateur s'engage à régler 50% du prix de cession (art.6) et à reporter la représentation au tarif initial.

Si l'annulation a lieu après l'arrivée de l'autrice dans la ville (en cas d'intempéries ou autres raisons), les indemnités sont dues en totalité.

Article 6 :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents, mais seulement après recours des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc..).

Fait à Dreux, le

Pour le Président
et par délégation

Damien STEPHO
Vice-Président en charge de l'Attractivité du Territoire par les filières Sportive et Culturelle

Mathilde GAUDEL
Médiatrice scientifique